

Revue française de comptabilité

DOSSIER INNOVATION

Dispositifs de soutien CII-CIR | Jeune entreprise innovante | Propriété intellectuelle et croissance des entreprises | Régime de la plus-value d'apport de brevet | Activation des dépenses de développement | Outils à disposition des experts-comptables

DROIT SOCIAL

**Port de signes religieux
dans l'entreprise**

Conditions et modalités
de l'interdiction par l'employeur

DROIT DES AFFAIRES

Bail commercial

Modalités de la demande
de renouvellement

DEC

Epreuve du mémoire

Demande d'agrément
auprès du SIEC

L'agrément du sujet de mémoire du DEC



Par Bruno Delhoustal, diplômé d'expertise comptable¹

Le sujet du mémoire doit être proposé à l'agrément du jury national, six mois au moins avant la date de début des épreuves de la session au cours de laquelle le candidat souhaite soutenir. Rappels sur cette procédure et focus sur le rôle du SIEC.

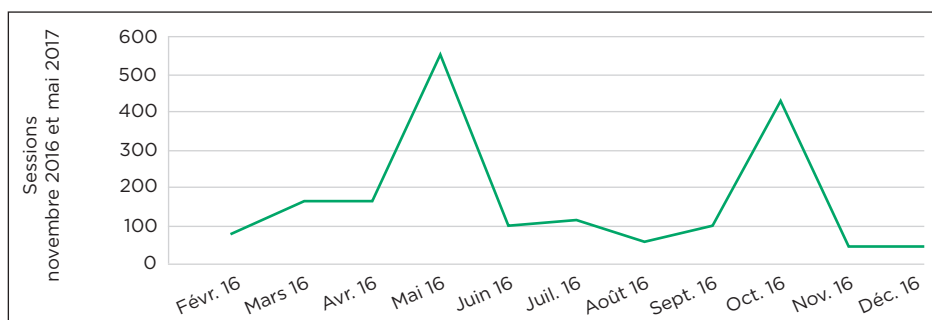
SIEC, un service central au service du DEC

Le **Service Interacadémique des Examens et Concours** installé à Arcueil (94) et plus précisément le bureau des diplômes comptables supérieurs (DES4), est l'organe chargé d'organiser les épreuves du DEC. Véritable noyau administratif du diplôme, ce service accompagne les candidats au quotidien (afin d'apporter une réponse aux questions qui ne seraient pas traitées dans la note du jury aux candidats), organise les épreuves et gère le traitement des demandes d'agrément.

Envoi de la demande par le candidat

Le candidat qui souhaite présenter le mémoire à la session de novembre 2017 doit envoyer sa demande d'agrément au plus tard le 13 mai 2017 (soit 6 mois avant la date de début des épreuves).

Voici une **évolution du nombre mensuel de demandes d'agrément** reçues par le SIEC :



Le dossier à transmettre au SIEC comporte :

- **la demande d'agrément** (au format PDF) comprenant une page de garde, une notice explicative, une proposition de plan détaillé et une bibliographie ;
- **le document à annexer** comprenant notamment le croisement entre 15 disciplines du mémoire (audit, révision, droit social...) et 22 secteurs et branches spécifiques (associations, immobilier, santé...).

Délai de réponse

La note du jury aux candidats (dernière version datant du 23 juin 2016) prévoit que

le SIEC dispose d'un **délai de deux mois** pour communiquer par email au candidat la décision relative à sa demande.

Attention : le SIEC connaît deux périodes de fermeture administrative pendant lesquelles aucune demande d'agrément n'est traitée : du 20 juillet au 16 août 2017 inclus et lors des fêtes de fin d'année.

Dès réception de la demande du candidat, le SIEC l'affecte à un examinateur en fonction du croisement (disciplines/secteurs) du sujet abordé. Afin de répondre à la diversité des thèmes choisis par les candidats, le jury comporte près de 500 examinateurs (experts-comptables, commissaires aux comptes, enseignants universitaires et professionnels retraités).

La décision d'agrément intervient **généralement sous 3 semaines**. Dès renvoi par l'examineur de la décision, celle-ci est notifiée par email au candidat. A noter que certains examinateurs étant très réactifs, la

décision peut être retournée sous quelques jours (voire 48 heures).

Typologie des décisions rendues

La **décision de l'examineur** est retournée sous la forme d'un document comprenant l'évaluation de différents critères :

1. Sujet du mémoire
 - Originalité
 - Connaissance de la matière
 - Apport scientifique, technique, professionnel
2. Plan du mémoire

- Adéquation du plan général au sujet et à la notice
- Adéquation des développements internes par rapport aux problèmes à traiter
- Appréciation sur la répartition entre les différents chapitres

3.1. Bibliographie

3.2. Forme

- Orthographe, grammaire, style
- Présentation matérielle

4. Remarques complémentaires

L'évaluation de la demande d'agrément est synthétisée par une décision :

- acceptation du sujet proposé (décision 4.1)
- modification du plan demandée malgré l'acceptation du sujet (décision 4.2)
- sujet refusé (décision 4.3).

Sur la base de plus de 700 demandes d'agrément reçues pour la session de mai 2017, il est à retenir les tendances suivantes :

Décision 4.1	65 %
Décision 4.2	25 %
2 nd e décision 4.2	5 %
Décision 4.3	5 %

Conseils à l'attention du candidat

Il est rappelé aux candidats quelques conseils fondamentaux pour optimiser leurs chances de réussite :

- **anticiper les échéances du diplôme**, afin de ne pas se retrouver contraint à précipiter (et donc parfois bâcler) la préparation : le DEC est un marathon et non un sprint. Il faut voir loin pour gérer et doser son effort tout au long des mois précédant les épreuves ;
- **réaliser un travail qualitatif de la demande d'agrément** : ce premier contact avec le jury doit être soigné par le candidat qui aura mûri son sujet, confronté les avis et retours d'expériences en la matière et en s'étant appuyé sur une documentation riche et variée. ■

Notes

1. Bruno Delhoustal est lauréat du concours 2014 des meilleurs mémoires du DEC.